

ELECTIONS des 23 et 24 avril 2025
Conseil de l'IUT
COLLEGE Etudiant

PROCES VERBAL de PROCLAMATION des résultats

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret n° 2019-785 modifié du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU l'arrêté DAJIM n° 07/2025 du 24 mars 2025 portant organisation des élections au Conseil de l'IUT,

VU les procès-verbaux de dépouillement du scrutin en date du 24 avril 2025,

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	2429
Nombre de bulletins dans l'urne	154
Taux de participation	6,34 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	98
Nombre de bulletins blancs	56
Nombre de sièges	6 titulaires + 6 suppléants

PROCLAME ELU.E.S à la date du : 25 avril 2025

Liste	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
CS	98 100 %	1. Madame Mélanie BONARDI	Titulaire
		2. Monsieur Alexis OFTINGER	Titulaire
		3. Madame Mouna TABYI	Titulaire
		4. Monsieur Adam MKHININI	Titulaire
		5. Madame Dorine DURAND	Titulaire
		6. Monsieur Elia BEAU	Titulaire
		7. Madame Lola GAUTIE BREL	Suppléante

Dates du scrutin : du 23/04/2025 à 09h00 au 24/04/2025 à 17h00.
Tous les sièges titulaires sont attribués et l'élection est finalisée.

Fait à Nice le 25 avril 2025

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
La Directrice Générale des Services Adjointe
Ressources Humaines et Modernisation
Florence PISANO



En application des dispositions des articles D.719-38 et suivants les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales